

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 4

Artikel: Vieux souvenirs militaires : 1815-1834
Autor: F.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Suisse : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
étranger : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c.) la ligne ou de la Suisse 20 c.) son espace.
de l'Etranger 25 c.)

Vieux souvenirs militaires.**1815-1834**

Depuis l'organisation militaire du canton de Vaud, qui date de l'année 1815, les compagnies de chaque bataillon d'élite avec leurs recrues, étaient appelées successivement pendant un mois à l'école militaire.

A cette époque, l'école durait toute l'année, été et hiver.

La caserne n° 1 suffisait alors. La caserne n° 2 servait d'entrepôt. L'espace compris entre ces deux bâtiments était occupé par la gendarmerie.

Chacune des compagnies commandée à son tour dans les huit arrondissements militaires faisait son entrée au Château, sapeurs et tambours en tête. Il y avait alors affluence de monde dans le quartier de la Cité ; on était curieux de voir la tournure qu'offrait telle compagnie dont plusieurs de ses hommes, revenant des régiments étrangers, en portaient encore l'uniforme. C'est ainsi que les habits rouges et bleus de ciel contrastaient avec les bleus foncés.

La compagnie était attendue dans le péristyle du Château par les instructeurs chargés de sa répartition en chambres. Parmi ceux-ci, on peut citer MM. Le Bégoz, lieutenant-colonel, instructeur-chef, — Guignard, de la Vallée, dit le terrible, — Landry, Greyloz et Gonthier.

On se levait à la diane pour aller prendre son café au lait ou son chocolat, les uns à la Tournelette ou chez la mère Chapuis, les autres au Petit Caporal, près de la fontaine de la Cité-Devant, où se trouve aujourd'hui le bureau télégraphique.

La troupe, réunie devant la caserne, se rendait, tambour battant, sur Montbenon, pour l'exercice. La batterie cessait toutefois depuis le bas du Chemin-Neuf jusqu'au bout du Grand-Chêne. Elle rentrait à la caserne dans le même ordre pour la soupe, à onze heures.

La garde montante était répartie comme suit :

1^o Le poste du Château et deux hommes spécialement désignés pour monter la garde d'honneur en grande tenue, à la porte du Landamann.

2^o Le deuxième poste était celui de l'Hôpital. Le deuxième étage de ce bâtiment était affecté à la détention, la maison pénitenciaire n'existant pas encore.

3^o Le poste d'Ouchy, qui fournissait un facteur devant la poudrière située au bord de la

route, entre l'église et le village. La consigne de jour et de nuit consistait à empêcher de fumer en passant sur ce point; aussi entendait-on souvent crier : « A bas la pipe ! » Il n'était guère question du cigare, qui était alors une rareté.

A cette époque, et jusqu'en 1834, où les compagnies cessèrent de passer à l'école, pour faire place aux détachements de recrues de tout le canton, la cuisine était faite par des femmes. Le sapeur coupait le bois, allait à la poste et faisait les commissions. Les soldats de garde, sous la conduite du fourrier, allaient chercher la viande à la boucherie, et la portaient suspendue à des crochets, s'entendant appeler par les gamins et les servantes : *Raudze bouli*.

Les hommes de corvées allaient chercher le pain à la boulangerie du Champ-de-l'Air, et le portaient à dos dans de grands sacs, en passant par la Route-Neuve. Les gamins criaient alors : « Venez voir les ânes ! » et les saluaient du *Hah ! Hi-Hah !*

Le soir, à la retraite, outre les deux factionnaires devant les armes et devant la caserne, on en plaçait un troisième dans le corridor situé sous la salle du Grand Conseil à un endroit appelé « la chèvre ». On racontait qu'à minuit une chèvre venait rendre visite au factionnaire et qu'il devait avoir des feuilles de choux dans sa giberne, afin de la bien recevoir. La chose ne manqua pas d'être prise au sérieux par plus d'un nouveau débarqué.

Telle est à grands traits l'aspect de notre école militaire jusqu'en 1834.

(A suivre.)

Mme Amable Tastu, née Voïart, vient de mourir à Paris, à l'âge de 86 ans. Toutes ses œuvres littéraires et tout particulièrement ses œuvres poétiques se font remarquer par une correction et une habileté de facture, qu'on trouve rarement dans les poésies des femmes. Notre patrie suisse doit un sincère hommage à la mémoire de Mme Tastu, car personne n'a chanté le *Serment des trois Suisses*, avec une inspiration plus large, des vers mieux frappés et plus harmonieux. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler quelques strophes de cette superbe pièce :

Ils étaient là tous trois. A travers les nuages,
La lune révélait sur leurs mâles visages,
D'un héroïque espoir les présages vainqueurs ;
Sous leurs habits grossiers, battaient de nobles cœurs.